

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général adjoint, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 novembre 2010 ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION 2010-11-355

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant le point 13.1 : Demande de prolongation du délai pour réaliser divers travaux de réhabilitation des berges et de restauration de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-Valaine dans le cadre de l'obtention de la subvention du Grand Montréal bleu

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
- 1c) Rapport du maire sur la situation financière de la Ville
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 octobre 2010
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2010
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 novembre 2010
- 3.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 27 octobre 2010
4. Avis de motion

- 4.1. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 383-16 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2011
- 4.2. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-16 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2011
- 4.3. Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 415-9 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2011

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 332-8 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur des rues de la Ville en zone résidentielle ou autre

6. Administration générale

- 6.1 Avis de la vacance du siège de conseiller du district numéro 4, Les Pommiers
- 6.2 Nomination du maire suppléant pour la période du 15 novembre 2010 au 21 mars 2011 – Madame Joëlle Réhel
- 6.3 Légion Royale Canadienne, Filiale Auclair Branch 121 - Célébration du Jour du Souvenir 2010 – Campagne du Coquelicot – Don de 50 \$
- 6.4 Offre de services de consultations juridiques – Octroi du mandat à Dunton, Rainville, avocats
- 6.5 Renouvellement des assurances générales pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011
- 6.6 Appui de la Ville d'Otterburn Park au centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu (CLD) dans le cadre de la tournée nationale de consultation sur l'entrepreneuriat
- 6.7 Octroi d'un mandat professionnel à Me François Bouchard de la firme d'avocats Cain, Lamarre, Casgrain, Wells – rédaction et présentation d'une politique de gestion contractuelle – coût de 6 000 \$, plus les déboursés et les taxes applicables
- 6.8 Embauche de madame Valérie Maher au poste de secrétaire temporaire du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire à compter du 1^{er} novembre 2010
- 6.9 Embauche de monsieur Daniel Parenteau au poste de directeur du Service des travaux publics à compter du 8 novembre 2010
- 6.10 Comité Consultatif d'urbanisme – Nomination de membres
- 6.11 Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante - madame Julie Hallé
- 6.12 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011
- 6.13 Embauche de nouveaux pompiers à temps partiel au service de sécurité incendie de la ville à compter du 27 octobre 2010
- 6.14 Octroi d'un mandat à Me Steve Cadrin de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats – divers dossiers de vandalisme

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 octobre au 4 novembre 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-11-01
- 7.3 Régie Intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu (R.I.T.A.) – Approbation du budget de l'exercice 2011 et de la grille tarifaire
- 7.4 Régie intermunicipale de Police Richelieu – Saint-Laurent – Approbation du budget 2011
- 7.5 Appropriation d'une somme de 72 100 \$ du fonds général – remboursement d'obligation
- 7.6 Dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010
- 7.7 Dépôt de la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville - année 2010
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence – 206, rue Clifton
 - 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 617, chemin Ozias-Leduc
 - 8.3 Demande de dérogation mineure – 455, chemin Ozias-Leduc
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – 455, chemin Ozias-Leduc
 - 8.5 Demande de dérogation mineure – 455, chemin Ozias-Leduc
9. Travaux publics
 - 9.1 Autorisation de démolition et disposition du bâtiment municipal situé au 76, rue Connaught
 - 9.2 Adjudication du contrat à l'entreprise Atelier Mathieu inc., au coût de 4 800,00 \$, taxes incluses – réparation de la toiture de l'abri du parc Côté
 - 9.3 Achat d'une lame de déneigement usagée et attaches - Roger Authier Excavation au coût maximal de 4 700,00 \$, taxes incluses
 - 9.4 Cession d'infrastructures municipales en faveur de la Ville et situées sur les lots 3 954 625, 3 956 630 et 3 956 631 - montant de 1,00 \$
 - 9.5 Émission d'un certificat – autorisation de signature à la directrice des affaires juridiques et du greffe de la Ville – réalisation des travaux d'infrastructures sur la rue Bellevue
 - 9.6 Achat d'un caisson d'étaçonnement – Équipement NCN Ltée - au coût de 12 822, 60 \$, taxes incluses
 - 9.7 Achat d'une remorque fermée – Les Équipements LT inc. - au coût de 5 180,96 \$, taxes incluses
 - 9.8 Achat d'une génératrice – entreprise moto Saint-Hyacinthe - au coût de 4 096,23 \$, taxes incluses – service des travaux publics
 - 9.9 Libération de la retenue de garantie - chemisage des conduites d'aqueduc du chemin des Patriotes, secteur des rues Prince-Edward et Riverview – Construction Cyvex inc., au montant de 23 960, 55 \$, taxes incluses

10. Famille, culture et loisir

11. Environnement

11.1 Octroi d'une aide financière de 300 \$ - Regroupement des citoyens d'Otterburn Park contre les gaz de schiste

11.2 Exploitation des gaz de schiste – demande d'un moratoire – MRC de la Vallée-du-Richelieu

11.3 Exploitation des gaz de schiste – utilisation et gestion de la ressource de l'eau – position de la Ville

11.4 Exploitation des gaz de schiste – utilisation et gestion de la ressource des eaux usées - position de la Ville

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire, Michel Martin, informe les citoyens des faits suivants :

- Dîner des aînés le 19 décembre 2010 : 80 personnes inscrites et 10 bénévoles;
- Troisième collectif d'art à la Pointe-Valaine;
- Lettre du CN concernant la structure du pont ferroviaire et son intégralité structurale.

1c) RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Le maire, Michel Martin, fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme triennal d'immobilisations et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant, celui pour lequel le prochain budget sera fait. Il traite également des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

L'allocation du maire est jointe au présent procès-verbal comme étant cité au long.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h18 à 20h23:

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Édouard
À propos de la démolition d'un bien public, l'immeuble situé au 76, rue Connaught, alors que nous n'en disposons pas beaucoup à la ville. Est-ce possible de surseoir la décision du conseil municipal?

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 octobre 2010, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2010-11-357**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2010, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2010-11-358**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 8 NOVEMBRE 2010**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 novembre 2010, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 27 OCTOBRE 2010

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 octobre 2010.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT
NUMÉRO 383-16 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA
TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER
2011**

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 383-16 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2011.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 12 novembre 2010.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT
NUMÉRO 399-16 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011**

Monsieur le conseiller Gérard Boutin donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 399-16 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2011.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 12 novembre 2010.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO
415-9 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011**

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 415-9 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2011.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 12 novembre 2010.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-8.

**RÉSOLUTION
2010-11-359**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE OU DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT SUR DES RUES DE LA VILLE EN ZONE RÉSIDEN- TIELLE OU AUTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park désire modifier le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur des rues de la Ville en zone résidentielle ou autre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 octobre 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-8 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur des rues de la Ville en zone résidentielle ou autre.

AVIS

AVIS DE LA VACANCE DU SIÈGE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 4, LES POMMIERS

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière donne avis au conseil municipal de la vacance du siège de conseiller du district numéro 4, Les Pommiers, monsieur le conseiller Alexandre Goulet lui ayant remis, le 4 novembre 2010, un écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste.

Aucune autre date n'étant mentionnée dans la lettre de monsieur Goulet, la vacance a été constatée en date du 4 novembre 2010.

Suivant l'article 335 de la susdite loi, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le 1^{er} novembre 2013, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle.

En vertu de l'article 339 de cette loi, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis.

RÉSOLUTION

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2010 AU

2010-11-360

21 MARS 2011 – MADAME JOËLLE RÉHEL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE madame Joëlle Réhel, conseillère municipale du district numéro 6, Des Grandes-Terres, soit nommée maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 15 novembre 2010 au 21 mars 2011.

**RÉSOLUTION
2010-11-361**

LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR BRANCH 121 - CÉLÉBRATION DU JOUR DU SOUVENIR 2010 – CAMPAGNE DU COQUELICOT – DON DE 50 \$

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de s'associer à nouveau avec la *Légion royale canadienne, filiale Auclair Branch 121*, afin de souligner le Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT la Campagne du Coquelicot qui s'est tenue, partout au Canada, du 29 octobre au 11 novembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE la Ville d'Otterburn Park verse un don de 50 \$ dans le cadre de cette campagne.

**RÉSOLUTION
2010-11-362**

OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS JURIDIQUES – OCTROI DU MANDAT À DUNTON, RAINVILLE, AVOCATS

CONSIDÉRANT que le cabinet d'avocats-conseils Dunton, Rainville a présenté une offre de soutien téléphonique illimité pour des opinions verbales dans les domaines d'administration courante d'une Ville et ce, pour la durée d'une année;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal retient l'offre de services du cabinet Dunton, Rainville, à compter du mois de février 2011 et moyennant une somme forfaitaire de 1 000 \$ par année, taxes en sus;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre du cabinet d'avocats-conseils, Dunton, Rainville.

**RÉSOLUTION
2010-11-363**

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2010 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement conclue entre le 8 et le 16 octobre 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT l'analyse des conditions de renouvellement reçues par le Regroupement Varennes / Ste-Julie;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant en assurances, René Laporte et Associés, à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada &

Associés pour ce qui est des assurances de dommages puisqu'elle s'avère la plus avantageuse et qu'elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 650 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 250 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
• Biens	Chartis	BFL Canada & Associés
• Bris des machines	Royal Sun Alliance	BFL Canada & Associés
• Délits	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
• Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
• Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
• Responsabilité municipale	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
• Automobile	Lombard	BFL Canada & Associés

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011, la prime de la municipalité soit 39 146,06 \$ incluant la taxe au mandataire des assureurs stipulée précédemment soit BFL Canada & Associés;

DE RETENIR la somme de 32 452 \$ constituant la quote-part de la municipalité au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 4 613 \$ constituant la quote-part de la municipalité au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2010-11-364**

APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CLD) DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE NATIONALE DE CONSULTATION SUR L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation réalise actuellement une tournée nationale de consultation sur l'entrepreneuriat avec divers intervenants;

CONSIDÉRANT que l'objectif recherché est de recueillir les réflexions du milieu en matière de développement de l'entrepreneuriat auprès des milieux public, parapublic, privé, syndical et communautaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite alimenter lesdites réflexions en reconnaissant et en appuyant la mission et les actions des CLD en tant que créateurs de richesse et principal intervenant en matière d'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que sur leur territoire respectif, les CLD constituent la première ligne d'intervention et travaillent en collaboration avec les autres acteurs voués à l'entrepreneuriat pour s'assurer que les entrepreneurs possèdent tous les outils en main pour assurer la création, la croissance et la pérennité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que le réseau des CLD est le principal levier pour relever le défi de l'entrepreneuriat au Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal réalise également que le réseau des CLD offre une consolidation primordiale et doit être au cœur de toute action future du gouvernement et dudit ministère et ce, afin de permettre à la société québécoise, d'améliorer son bilan en matière d'entrepreneuriat;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE la Ville d'Otterburn Park appuie le centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu, organisme de première ligne en soutien aux entreprises de la Vallée-du-Richelieu, dans le cadre de la tournée nationale de consultation sur l'entrepreneuriat réalisée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

QUE la Ville reconnaissent les CLD comme seuls intervenants à toutes les étapes du cycle de la vie d'une entreprise, qu'il s'agisse de sensibilisation, de prédémarrage, de démarrage, de croissance, de consolidation, de rétention, d'attraction ou de relève des entreprises;

QUE le Conseil municipal demande au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de considérer le CLD comme intervenant incontournable pour relever le défi de l'entrepreneuriat au Québec.

**RÉSOLUTION
2010-11-365**

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À ME FRANÇOIS BOUCHARD DE LA FIRME D'AVOCATS CAIN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS – RÉDACTION ET PRÉSENTATION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE – COÛT DE 6 000 \$, PLUS LES DÉBOURSÉS ET LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* a récemment été amendée afin d'exiger à toutes les Villes du Québec d'adopter une politique de gestion contractuelle au plus tard le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le législateur propose sept mesures visant à assurer plus de transparence et une saine gestion des contrats municipaux au sein de toutes les villes du Québec;

CONSIDÉRANT que pour rencontrer les objectifs poursuivis par le gouvernement provincial, une telle politique doit comprendre tous les éléments suivants, à savoir :

- 1) Assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres d'un comité de sélection relativement à une demande de soumission pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2) Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3) Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté sous l'égide de cette loi;
- 4) Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5) Prévenir les situations de conflit d'intérêt;
- 6) Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7) Encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut promouvoir la transparence dans l'octroi des contrats de la Ville d'Otterburn Park et ce, dans le respect des règles relatives à l'adjudication de contrats prévues dans les lois et qui régissent le fonctionnement des organismes municipaux.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE la Ville d'Otterburn Park octroi un mandat professionnel à Me François Bouchard de la firme d'avocats Cain, Lamarre, Casgrain, Wells s.e.n.c.r.l. au coût de 6 000 \$, plus les déboursés et les taxes applicables pour rédiger une politique de gestion contractuelle qui respecte les prescriptions de la loi;

QUE Me François Bouchard présente son projet de politique à Me Julie Waite, directrice des affaires juridiques et du greffe de la Ville;

QUE la Ville mandate Me Julie Waite à participer à l'élaboration de cette politique et en assure la présentation aux membres du conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2010-11-366**

EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE MAHER AU POSTE DE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE AU GREFFE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU CABINET DU MAIRE À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire au greffe, à la direction générale et au cabinet du maire est temporairement vacant par l'employé occupant le poste ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se pourvoir des services d'une nouvelle secrétaire temporaire pour les services du greffe, de la direction générale et du cabinet du maire;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé et qu'une candidate a été retenue et recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la Ville offre une rémunération au taux horaire de 22,00 \$ à madame Valérie Maher rétroactivement au 1^{er} novembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

QUE madame Valérie Maher soit embauchée à la Ville à titre de secrétaire temporaire au greffe, à la direction générale et au cabinet du maire du 1^{er} novembre 2010 jusqu'au 21 janvier 2011, au taux horaire de 22,00 \$ et suivant l'horaire en vigueur audit service.

**RÉSOLUTION
2010-11-367**

EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL PARENTEAU AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À COMPTER DU 8 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur du Service des travaux publics, laissé vacant suite à la démission de son ancien titulaire;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen du comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime dudit comité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

QUE monsieur Daniel Parenteau soit embauché au poste de directeur du Service des travaux publics à compter du 8 novembre 2010, pour un salaire annuel de soixante-trois mille dollars (63 000 \$);

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Parenteau, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION
2010-11-368**

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DE MEMBRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une présidente et d'une présidente suppléante au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

QUE le conseil municipal nomme madame la conseillère Eve Sapina, présidente et madame la conseillère Joëlle Réhel, présidente suppléante du comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

**RÉSOLUTION
2010-11-369**

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE REMPLAÇANTE - MADAME JULIE HALLÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter le nom d'une nouvelle personne sur la liste des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics par intérim dans une note de service datée du 4 novembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de madame Julie Hallé sur la liste des brigadiers scolaires et son embauche pour remplacement au besoin.

**RÉSOLUTION
2010-11-370**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2011, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois, à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal adopte le calendrier tel que rédigé et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2010-11-371**

**EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA VILLE À COMPTER DU 27 OCTOBRE 2010**

CONSIDÉRANT que quelques pompiers ont quitté leur fonction au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher de nouveaux pompiers pour assurer un nombre d'effectif suffisant en cas d'intervention du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les candidatures de monsieur Lysandre Tremblay-Beauregard, messieurs Nicolas Chiasson, Frédéric Duclos, Mathieu Labelle et Serge Levac ont été retenues pour une entrée en poste immédiate;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie dans son rapport daté du 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

QUE le conseil municipal nomme madame Lysandre Tremblay-Beauregard, messieurs Nicolas Chiasson, Frédéric Duclos, Mathieu Labelle et Serge Levac à titre de pompiers à compter du 27 octobre 2010.

**RÉSOLUTION
2010-11-372**

OCTROI D'UN MANDAT À ME STEVE CADRIN DE LA FIRME DUFRESNE, HÉBERT, COMEAU, AVOCATS – DIVERS DOSSIERS DE VANDALISME

CONSIDÉRANT que la Ville a connu plusieurs actes de vandalisme à l'automne 2010 et ces actes ont davantage touché les biens municipaux;

CONSIDÉRANT que certains de ses contrevenants ont pu être identifiés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenant tenter les procédures judiciaires utiles dans les circonstances pour obtenir le paiement des frais engagés par celle-ci pour réparer ou corriger les dommages causés par ces actes de vandalisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE la Ville mandate Me Steve Cadrin afin d'assurer un suivi des dossiers de plaintes déposés par la Ville d'Otterburn Park en regard des actes de vandalisme commis sur ses propriétés et de tenter d'obtenir un dédommagement pour les frais encourus par la Ville suite audit gestes posés.

**RÉSOLUTION
2010-11-373**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 15 octobre au 4 novembre 2010 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 4 novembre 2010 27 472,93 \$

Fonds d'administration

Liste au 4 novembre 2010 273 569,46 \$

Chèques n^{os} 6419 à 6450 76 536,42 \$

Déboursés par retraits bancaires 416 159,54 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 793 738,35 \$

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-11-01**

Le trésorier adjoint, dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-11-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2010-11-374****RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-
RICHELIEU (R.I.T.A.) – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 ET DE LA
GRILLE TARIFAIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Jean-Baptiste pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011, la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente, ainsi que la grille de tarification;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011 et de ladite tarification;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu pour l'exercice 2011, prévoyant des dépenses totales de 782 475 \$

D'APPROUVER la quote-part imputable à la Ville d'Otterburn Park selon l'entente existante au montant de 28 728 \$;

D'APPROUVER la tarification des usagers pour l'année 2011.

**RÉSOLUTION
2010-11-375****RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU – SAINT-LAURENT –
APPROBATION DU BUDGET 2011**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

D'APPROUVER pour l'exercice financier 2011, le budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour un montant total de revenus de 33 821 952 \$ tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 septembre 2010;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2011, soit de 1 164 719 \$;

**RÉSOLUTION
2010-11-376**

**APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 72 100 \$ DU FONDS GÉNÉRAL –
REMBOURSEMENT D'OBLIGATION**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

D'APPROPRIER la somme de 72 100 \$, du fonds général, pour rembourser l'obligation – émission 37 - concernant le règlement d'emprunt portant le numéro E-424 et décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures lors de l'ouverture de rues (poste budgétaire 03-500-00-001).

DÉPÔT

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DES DÉPENSES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier adjoint, dépose les états comparatifs semestriels des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010, tels qu'ils ont été dressés par monsieur Daniel Desnoyers.

DÉPÔT

**DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR
LA VILLE - ANNÉE 2010**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis la dernière année.

Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

**RÉSOLUTION
2010-11-377**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 206,
RUE CLIFTON**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réaliser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un étage comprenant un garage attaché;

CONSIDÉRANT QU'UN revêtement de fibrociment sera installé sur l'ensemble de la résidence, à l'exception de la partie inférieure de la façade et la base des colonnes qui seront composées de pierre;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-48-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-11-378**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 617, CHEMIN
OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réaliser des travaux de rénovation du centre commercial;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture sera changé par du bardeau d'asphalte de couleur « dune »;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite ériger une nouvelle entrée en saillie avec un revêtement d'acrylique beige;

CONSIDÉRANT QUE les composantes architecturales des bâtiments sont recherchées et agencées de façon esthétique et harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-49-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Notes de la séance :

Avant que le conseil ne soit appelé à voter sur la demande de dérogation mineure qui suit, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2010-11-379**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 455, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une aire de stationnement hors-rue localisée à une distance de 1 mètre de la ligne avant, alors que la norme est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure fait référence au plan d'implantation et au plan d'aménagement paysager réalisés par la firme Zone AD, en date du 21 octobre 2010, sous le numéro de dossier 458-10;

CONSIDÉRANT QUE le plan proposé permet de regagner un espace de verdure supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation permet de régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement des dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-50-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Notes de la séance :

Avant que le conseil ne soit appelé à voter sur la demande de dérogation mineure qui suit, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2010-11-380**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 455, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une aire de stationnement hors-rue localisée à une distance de 1 mètre de la ligne arrière, alors que la norme est de 2 mètres de toute limite d'un terrain situé dans une zone à dominance résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement paysager déposé permet de créer une zone tampon;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-51-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Notes de la séance :

Avant que le conseil ne soit appelé à voter sur la demande de dérogation mineure qui suit, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2010-11-381**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 455, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT QUE la demande qui consiste à autoriser un écran protecteur sans la construction d'une clôture;

CONSIDÉRANT la présence d'arbres matures à la limite arrière du terrain, contraignant l'aménagement d'une clôture;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT QUE la demande qui consiste à autoriser un écran protecteur sans la construction d'une clôture;

CONSIDÉRANT la présence d'arbres matures à la limite arrière du terrain, contraignant l'aménagement d'une clôture;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-52-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 27 octobre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2010-11-382**

**AUTORISATION DE DÉMOLITION ET DISPOSITION DU BÂTIMENT MUNICIPAL SITUÉ
AU 76, RUE CONNAUGHT**

CONSIDÉRANT l'état de désuétude du bâtiment municipal situé au 76, rue Connaught;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'assurer la démolition et la disposition dudit immeuble;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise l'organisme Les Jardins de la Terre à prélever tous les matériaux qu'il souhaitera récupérer à l'exception du matériel électrique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

D'approuver une prévision budgétaire de 13 000\$, taxes incluses;

DE compléter l'appel d'offres en cours et;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à déterminer la proposition la plus avantageuse pour la municipalité et à signer les documents nécessaires en vue de l'octroi du mandat selon l'échéance de réalisation.

**RÉSOLUTION
2010-11-383**

**ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRISE ATELIER MATHIEU INC., AU COÛT DE
4 800,00 \$, TAXES INCLUSES – RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ABRI DU PARC
CÔTÉ**

CONSIDÉRANT que des actes de vandalisme ont été perpétrés à l'automne dernier sur des biens appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la toiture de l'abri du Parc Côté a été brûlé et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier Mathieu inc. a présenté une soumission aux fins de procéder à la fabrication et à l'installation d'une toiture métallique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat de fabrication et d'installation d'une toiture métallique pour l'abri du Parc Côté à l'entreprise Atelier Mathieu inc., pour un montant de 4 800,00 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-11-384**

**ACHAT D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT USAGÉE ET ATTACHES - ROGER AUTHIER
EXCAVATION AU COÛT MAXIMAL DE 4 700,00 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'une lame de déneigement avec attaches pour faciliter les opérations de déneigement effectuées par les employés de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Roger Authier Excavation offre à la Ville cet équipement usagé et en très bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE la Ville d'Otterburn achète une lame de déneigement usagée et attaches à Roger Authier Excavation, pour un montant maximal de 4 700,00 \$, taxes incluses.

**RÉSOLUTION
2010-11-385**

**CESSION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN FAVEUR DE LA VILLE ET SITUÉES
SUR LES LOTS 3 954 625, 3 956 630 ET 3 956 631 - MONTANT DE 1,00 \$**

CONSIDÉRANT que le Groupe Immodan réalisera des travaux de construction d'habitation multi-logements en projet d'opération d'ensemble à l'adresse civique 115, rue Bellevue;

CONSIDÉRANT que ce promoteur réalisera également des travaux d'infrastructures municipales sur les lots 3 954 625, 3 956 630 et 3 956 631, correspondant à une partie des rues Côté, Bellevue et à l'adresse civique 120, rue Bellevue à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce promoteur constitue et cède à la Ville au prix de 1,00 \$, des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire en regard desdits lots 3 954 625, 3 956 630 et 3 956 631 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la cession d'infrastructures municipales et verse un montant de 1,00 \$ à Groupe Immodan et;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
2010-11-386**

**ÉMISSION D'UN CERTIFICAT – AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE DE LA VILLE – RÉALISATION DES TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BELLEVUE**

CONSIDÉRANT que le Groupe Immodan réalisera des travaux de construction d'habitation multi-logements en projet d'opération d'ensemble à l'adresse civique 115, rue Bellevue;

CONSIDÉRANT que ce promoteur réalisera également des travaux d'infrastructures municipales sur les lots 3 954 625, 3 956 630 et 3 956 631 et correspondant à une partie des rues Côté, Bellevue et à l'adresse civique 120, rue Bellevue à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux d'infrastructures à effectuer sera d'installer des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur une partie des lots 3 954 625, 3 956 630 et 3 956 631;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre réglementaire de la Ville d'Otterburn Park et plus spécifiquement aux règlements de zonage 347-41, lotissement 348-11 et PIIA 382-8;

CONSIDÉRANT ce qui précède, la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation émanant du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur les lots ci-dessus mentionnés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et du greffe, Me Julie Waite, à signer et à émettre un certificat confirmant au MDDEP que la Ville d'Otterburn Park ne s'objecte pas à l'émission d'un certificat d'autorisation de la part de ce ministère pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans le projet de construction d'habitation sur la rue Bellevue.

**RÉSOLUTION
2010-11-387**

ACHAT D'UN CAISSON D'ÉTANÇONNEMENT – ÉQUIPEMENT NCN LTÉE - AU COÛT DE 12 822, 60 \$, TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un caisson d'éтанçonnement pour réaliser des travaux de creusement, d'excavation ou de tranchée;

CONSIDÉRANT que ce caisson servira à soutenir les parois d'une excavation pour en éviter son effondrement;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Équipement NCN Ltée offre à la Ville cet équipement pour un coût de 12 822,60 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

QUE la Ville d'Otterburn achète un caisson d'éтанçonnement à Équipement NCN Ltée, pour un montant de 12 822,60 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-11-388**

ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE – LES ÉQUIPEMENTS LT INC. - AU COÛT DE 5 180,96 \$, TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'une remorque fermée pour entreposer et déplacer plusieurs pièces servant à l'entretien et à la réparation du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Les Équipements LT inc. offre à la Ville cet équipement pour un coût de 5 180,96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE la Ville d'Otterburn achète une remorque fermée de l'entreprise Les Équipements LT inc., pour un montant de 5 180,96 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-11-389**

**ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE – ENTREPRISE MOTO SAINT-HYACINTHE - AU COÛT DE
4 096,23 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la génératrice utilisée lors de l'exécution de divers travaux par les employés cols bleus de la Ville;

CONSIDÉRANT que le fournisseur Moto Saint-Hyacinthe offre à la Ville cet équipement pour un coût de 4 096,23 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics par intérim;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

QUE la Ville d'Otterburn achète une génératrice de l'entreprise Moto Saint-Hyacinthe pour un montant de 4 096,23 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2010-11-390**

**LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE - CHEMISAGE DES CONDUITES
D'AQUEDUC DU CHEMIN DES PATRIOTES, SECTEUR DES RUES PRINCE-EDWARD ET
RIVERVIEW – CONSTRUCTION CYVEX INC., AU MONTANT DE 23 960, 55 \$, TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Construction Cyvex inc. a réalisé des travaux de chemisage de l'aqueduc sur le chemin des Patriotes, dans le secteur des rues Prince-Edward et Riverview;

CONSIDÉRANT que les travaux se sont terminés le 23 novembre 2009 et que leur conformité ont été confirmés par monsieur Pierre Tremblay, ingénieur conseil mandaté par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Tremblay dans sa lettre adressée au directeur général adjoint en date du 3 novembre 2010;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE la Ville d'Otterburn Park libère les retenues de garantie et verse à l'entrepreneur Construction Cyvex inc. la somme de 23 960,55 \$, taxes incluses le tout, conformément à la recommandation écrite de monsieur Pierre Tremblay, ingénieur.

**RÉSOLUTION
2010-11-391**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 300 \$ - REGROUPEMENT DES CITOYENS
D'OTTERBURN PARK CONTRE LES GAZ DE SCHISTE**

CONSIDÉRANT que le Regroupement des citoyens d'Otterburn Park contre les gaz de schiste organise des rencontres d'informations pour répondre aux interrogations des citoyens concernant les gaz de schiste;

CONSIDÉRANT que ce regroupement souhaite présenter, à la fin du mois de novembre 2010, un documentaire présentant les principaux enjeux du développement de l'industrie des gaz de schiste;

CONSIDÉRANT que pour tenir lesdites rencontres, une aide financière a été formulée à la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE le conseil municipal octroi une aide financière de 300 \$ au Regroupement des citoyens d'Otterburn Park contre les gaz de schiste afin de leur permettre de tenir des rencontres d'informations.

**RÉSOLUTION
2010-11-392**

**EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE – DEMANDE D’UN MORATOIRE – MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que la vice-première ministre et ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, a rencontré, le 8 avril 2010, des élus de trois régions administratives situées sur les Basses-Terres du Saint-Laurent (incluant la Montérégie-Est), afin d’échanger avec eux sur les enjeux entourant l’exploration de gaz naturel;

CONSIDÉRANT qu’à cette occasion, la ministre Normandeau a réitéré son intention de déposer un projet de loi spécifique pour les hydrocarbures visant à doter le Québec de moyens pour mettre en valeur le potentiel en hydrocarbures, dans le respect de l’environnement et des milieux d’accueil;

CONSIDÉRANT qu’un projet de loi numéro 79 intitulé « *Loi modifiant la loi sur les mines* » a fait l’objet d’une étude par le Barreau du Québec et que le Bâtonnier du Québec a fait parvenir ses commentaires et ses préoccupations à son égard dans une lettre adressée au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, le 16 avril 2010;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-du-Richelieu s’est jointe au regroupement des autres MRC afin d’améliorer la représentativité des MRC susceptibles de vivre sur leur territoire une problématique liée à l’exploitation grandissante des gaz de schiste dans la Vallée du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Commission parlementaire de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles a entrepris des auditions publiques le 12 mai 2010 dans le cadre d’une consultation générale sur le projet de loi numéro 79;

CONSIDÉRANT le projet de politique en matière d’environnement et de développement durable de la Ville d’Otterburn Park adopté le 17 août 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du 17 juin 2010 de la Table ronde nationale sur l’environnement et l’économie;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes publics demandent un moratoire sur les activités reliées aux gaz de schiste;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu qu’elle fasse les représentations appropriées pour que les autorités gouvernementales concernées imposent un moratoire relativement à l’exploitation des gaz de schiste sur son territoire.

**RÉSOLUTION
2010-11-393**

**EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE – UTILISATION ET GESTION DE L’EAU –
POSITION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que l’eau est une ressource précieuse qu’il faut utiliser avec parcimonie;

CONSIDÉRANT que ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement de l’eau potable de la Ville d’Otterburn Park et que ces coûts s’avèrent relativement élevés;

CONSIDÉRANT qu’il n’est pas dans l’intérêt des citoyennes et citoyens d’Otterburn Park de vendre ni de donner l’eau potable de la Ville ou même d’autoriser le prélèvement d’eau brute à partir de son territoire;

CONSIDÉRANT que des opérations de forage visant à extraire du gaz de schiste dans la Ville d’Otterburn Park pourraient exiger des quantités d’eau très importantes;

CONSIDÉRANT que l'eau qui serait utilisée dans le cadre de ces opérations deviendrait non potable;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage industriel imposé à la Ville par la *Loi sur les mines*, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste a été demandé à la MRC de la Vallée-du-Richelieu en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploitation de cette ressource naturelle sur le territoire de notre MRC;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal, suivant un principe de précaution, n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production des gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

QUE pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent, la Ville d'Otterburn Park indique qu'elle n'entend accepter aucun prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploitation ou de production de gaz de schiste.

**RÉSOLUTION
2010-11-394**

**EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE – UTILISATION ET GESTION DES EAUX USÉES -
POSITION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement des eaux usées de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que des opérations de forage dans le but d'extraire du gaz de schiste dans la Ville d'Otterburn Park pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage industriel imposé à la Ville par la *Loi sur les mines*, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de garanties suffisantes permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques pourraient en faire partie;

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration ainsi que les biodigesteurs n'ont pas été conçus à cet effet et qu'un tel usage pourrait créer des problèmes importants, tant pour ce qui est de la quantité d'eau que pour les effets de sa contamination possible;

CONSIDÉRANT qu'une demande de moratoire sur l'exploration des gaz de schiste a été faite à la MRC de la Vallée-du-Richelieu en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploitation de cette ressource naturelle sur le territoire de notre MRC;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

QUE le conseil municipal, suivant un principe de précaution, décrète que la Ville d'Otterburn Park n'entend pas accepter la réception de l'eau d'après-forage en provenance du puits d'exploration de gaz de schiste se trouvant sur son territoire;

QUE le conseil municipal demande à la Régie de l'assainissement des eaux usées de ne pas permettre le traitement de l'eau d'après-forage à son usine d'épuration et ce, en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2010-11-395**

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR RÉALISER DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES BERGES ET DE RESTAURATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE VALAINE DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DE LA SUBVENTION DU GRAND MONTRÉAL BLEU

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park fait partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a inscrit dans ses orientations stratégiques d'assurer l'accès aux berges de la rivière Richelieu à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà procédé au remembrement du site de la Pointe Valaine et à mis des efforts considérables pour agrandir ce site;

CONSIDÉRANT que le site de Pointe Valaine est riverain de la rivière Richelieu et l'un des rares sites publics d'accès à cette même rivière;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà adopté plusieurs règlements d'emprunt pour aménager le site de Pointe Valaine et qu'il n'a plus les moyens financiers à court terme pour compléter l'aménagement du parc s'il n'est supporté par un programme de subvention;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a mis de l'avant un troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu;

CONSIDÉRANT que le territoire ciblé est en outre la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, en date du 7 mars 2009, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de réhabilitation des rives et du littoral du parc de la Pointe Valaine ainsi qu'un emprunt de 375 000,00 \$ pour leur réalisation;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Ville d'Otterburn Park n'a pas exécuté l'ensemble des travaux décrétés par le règlement d'emprunt mentionné à la présente, dont notamment la difficulté par la Ville de rencontrer les exigences du programme Climat-Sol;

CONSIDÉRANT que le conseil a sollicité et obtenu l'appui de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu en faveur du projet, par le moyen d'une résolution adoptée le 21 janvier 2008 à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park juge toujours opportun de réaliser divers travaux pour la réhabilitation des berges du parc de la Pointe Valaine et pour la restauration de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, la Ville d'Otterburn Park présente à la Communauté métropolitaine de Montréal, une demande formelle de prolongation du délai pour effectuer lesdits travaux au plus tard le 31 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

QUE le conseil municipal demande à la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu, une prolongation du délai pour réaliser divers travaux pour la réhabilitation des berges du parc de la Pointe Valaine et pour la restauration de la rampe de mise à l'eau;

QUE la Ville d'Otterburn Park réalise ou fasse réaliser lesdits travaux au plus tard le 31 décembre 2011;

QUE le conseil municipal s'engage à nouveau à assumer sa part d'investissement au projet, cette part étant de 33% du coût du projet accepté par le programme d'aide financière.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h50 à 22h05 :

Monsieur Claude Ratelle du 76, rue St-Paul
À propos du permis de construction émis par la Ville alors que certains terrains pourraient être contaminés dans le secteur de la rue St-Paul. La Ville peut-elle intervenir?

Madame Danielle Lavoie du 1262, chemin des Patriotes
La Ville devrait adopter des résolutions pour ne pas appuyer le forage et demander la modification de l'article 246 de la *Loi sur les mines*. La Ville doit se positionner et publiciser cette position. Elle devrait utiliser les médias pour persuader les citoyens de ne pas appuyer l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Madame Thérèse King du 128, rue Éléonor
La Ville va-t-elle continuer la traduction française/anglaise de ses communications?

Monsieur Paul Martin du 910, rue des Cèdres
Nous devons expliquer dans les médias que les gaz de schiste peuvent être dévastateurs si l'exploration et l'exploitation sont effectuées.

Madame Denise Toupin du 400, rue Ostiguy
Eau rouillée à sa résidence. La Ville doit faire des interventions nécessaires pour régler le problème.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Retour en poste de deux directeurs à coûter de l'argent à la Ville. Dans quels postes budgétaires ont été pris ces argents?

Monsieur Marc Parent du 281, rue Hélène
Francisation du statut de la ville d'Otterburn Park. Dépôt d'une lettre aux membres du conseil à cet effet.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Se demande pourquoi aucun travaux d'infrastructures n'ont été réalisés en 2010?

Monsieur Benoit Laflamme du 553, chemin des Patriotes
Se demande combien coûte la traduction des communications de la Ville?

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Se demande pourquoi la Ville se contente de la réponse du CN. Demander au CN d'installer un grillage par précaution et pour assurer la sécurité des gens.

Madame Louise Casavant du 339, rue Éléonor
Monsieur Gérard Boutin, je souhaiterais connaître votre position concernant les gaz de schiste.

Monsieur Bernard Jaquet du 160, rue Borden
Affiche contre les gaz de schiste et remerciements aux membres du conseil municipal pour leur position dans ce dossier.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Que pensez-vous faire pour assurer la stabilisation des berges de la halte routière et du site de la Pointe-Valaine? Que se passe t-il dans le dossier de la vitesse des embarcations nautiques sur la rivière Richelieu?

Madame Louise Casavant

Y aura-t-il une journée de don d'arbres à Otterburn Park cette année?

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Que ferez-vous avec le départ du directeur général? Allez-vous lui réclamer des sommes d'argent suite à son départ précipité?

Monsieur Paul-André Desbiens du 954, rue Des Frênes
Budget 2011 : Avez-vous fait des prévisions budgétaires en fonction du soutien à la mobilisation citoyenne contre les gaz de schiste?

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Explications sur des résolutions? Se demande si monsieur le Maire va continuer à expliquer chaque sujet à l'ordre du jour ou si la lecture de chaque projet de résolution va reprendre?

Monsieur Caron du 421, rue Kingston
Gaz de schiste : je me sens concerné par ce dossier

Monsieur Paul-André Desbiens du 954, rue Des Frênes
Indique que la population de la Ville d'Otterburn Park est constituée de plus au moins 6% d'anglophones. Il veut le respect de la Loi 101 et des racines francophones.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward
Vous avez tenu des séances extraordinaires les 3 et 8 novembre 2010. Quels sont les sujets discutés?

Monsieur Paul-André Desbiens du 954, rue Des Frênes
Dans le journal Info Otterburn, quel est l'espace utilisée en anglais? Sur le message téléphonique à la Ville d'Otterburn Park, le message d'accueil en anglais devrait être à la fin, après le message en français.

Monsieur Claude Ratelle du 76, rue St-Paul
Responsabilité morale de la Ville dans le dossier de la rue St-Paul. Que peut faire la Ville dans ce dossier pour éviter une poursuite?

Madame Hélène Godmaire du 421, rue Kingston
La Ville a-t-elle le pouvoir d'interdire le pompage dans le dossier des gaz de schiste?

Monsieur Guy Dubé du 397, rue des Grives
Le Covabar a collaboré avec le regroupement des organismes des bassins versants du Québec. J'invite les citoyens à consulter le mémoire du ROBVQ sur les gaz de schiste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2010-11-396**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

QUE la présente séance soit et est levée à 22h06.